

Trophée Yann Kaourintin Ar Gall

Règlement du concours de musique

Préambule

Ce concours a pour objectifs de rendre hommage à Yann Kaourintin ar Gall, maître sonneur, luthier et référent du terroir Bigouden et de promouvoir les airs de ce terroir ainsi que celui du Cap Sizun.

Article 1 : Le concours est organisé par la Fédération Kenleur Penn-ar-Bed en partenariat avec le Festival des Brodeuses de Pont-l'Abbé

Article 2 : Le concours est ouvert aux musiciens débutants et confirmés. Il peut réunir tout type de formation (couple, mini formation...) et tout type d'instrument (bombarde, biniou kozh ou braz, accordéon, clarinette...). La participation se fait par une inscription sur un formulaire mis en ligne par la Fédération Kenleur Penn-ar-Bed.

Article 3 : Le concours est aussi le lieu des épreuves qualificatives en terroirs Bigouden et Cap Sizun pour les couples bombarde/biniou kozh ou braz en vue de la finale du Championnat de Bretagne des sonneurs de couple à Gourin. Un responsable de la Commission Couple de Sonerion peut s'adjointre au jury pour décider du nombre de couples sélectionnés pour la finale du concours de Gourin.

Article 4 : Le concours comprend trois épreuves : marche, mélodie et danse. Les airs présentés seront exclusivement tirés ou inspirés des répertoires Bigouden et Cap Sizun. Pour l'épreuve danse ces airs devront être composés d'une gavotte ou d'une suite gavotte, bal et/ou jabadao bigoudens.

Article 5 : Les couples kozh et braz doivent obligatoirement participer aux trois épreuves.

Article 6 : Les membres du jury sont choisis par la Fédération Kenleur Penn-ar-Bed et sont seuls responsables de leur décisions quant au choix et au classement des musiciens.

Article 7 : Le jury établira un classement couples kozh et un classement couples braz par épreuve (mélodie, marche, danse) ainsi qu'un classement commun pour attribuer le trophée Yann Kaourintin ar Gall, meilleure interprétation stylistique en Gavotte Bigoudène.

Article 8 : Le jury pourra également attribuer un prix composition/création ainsi qu'un prix pour la meilleure mélodie le Trophée Riwall An Dro.

Article 9 : Toute participation à ce concours implique l'acceptation du règlement dans son ensemble et l'acceptation du jury dans sa composition et dans ses décisions. La Fédération Kenleur Penn-ar-Bed se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours pour toutes raisons qu'elle jugera nécessaire.